Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 084-218400877-20221115-DL_151122_724-DE

JE MAINTIENDRAI

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 724-2022

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 30
- Votants : 35

Pour : 35
Contre : 00
Abstention : 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 22 NOV 2022

L'an deux mille vingt-deux le quinze novembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le sept novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Jonathan ARGENSON, Mme Muriel BOUDIER, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, Mme Catherine GASPA M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Cédric ARCHIER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Bernard VATON, M. Ronan PROTO, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, Mme Yannick CUER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
Mme Marie-France LORHO représenté par Mme Valérie ANDRES
Mme Aline LANDRIN représenté par Mme Joëlle EICKMAYER
M. Nicolas ARNOUX représenté par M. Xavier MARQUOT
M. Christian GASTOU représenté par Mme Carole NORMANI

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 724/2022

Rapporteur : Mme Marie-Thérèse GALMARD

RESTAURATION DU TABLEAU DE JULES VARNIER, *Le Commandant d'Aymard arrêtant les massacres à Avignon en 1793* - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 084-218400877-20221115-DL_151122_724-DE

Vu le Code du Patrimoine ;

Vu la délibération n° 623/2021 du Conseil Municipal du 30 novembre 2021, donnant délégation dudit Conseil au Maire pour solliciter des subventions auprès de l'Etat et autres instances ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la restauration d'une œuvre en dépôt à la Mairie ;

Restauration du *Commandant d'Aymard arrêtant les massacres à Avignon en 1793*, Jules VARNIER

L'œuvre peinte avec son cadre doré est exposée dans la salle du Conseil. Avant toute intervention de restauration, une étude préalable a été demandée par la ville d'Orange, en juin 2018. Il s'agit d'une peinture à l'huile réalisée sur un support en toile. Elle représente un fait historique qui met en avant l'intervention de Rodolphe d'Aymard, maire d'Orange à la fin du XVIII^{e} siècle.

Ce très grand format étant accroché très bas, il a subi des dégâts liés à sa proximité avec l'activité humaine. L'œuvre étant difficilement mobilisable, les différentes altérations ont été restaurées sur place et souvent par la face. Cette étude a permis de repérer tous les éléments rajoutés, ainsi que les dégâts dissimulés. Elle a contribué également à dégager les grandes lignes de son traitement de conservation et de restauration et, enfin, d'en évaluer le coût nécessaire. Cette toile et son cadre sont donc très altérés (perte de matières, craquelures, soulèvements, perte de dorure, etc.) et doivent être restaurés.

Souhaitant améliorer l'apparence de cette œuvre, sa restauration nous semble nécessaire afin d'assurer de bonnes conditions de présentation et de conservation. Une mise en concurrence, par le biais d'un marché public, a été effectuée. Le montant de ce marché s'élève à **106 278 € TTC.** Pour cette opération, la Ville peut obtenir des subventions auprès de la Région PACA.

Le plan de financement, sous condition de l'obtention des subventions de la Région PACA, sera le suivant :

Restauration de l'œuvre	Montant Ville TTC	Montant subventions	Total TTC
Commandant d'Aymard	63 766,8 €	42 511,2 €	106 278 €

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de restauration du tableau *Le Commandant d'Aymard arrêtant les massacres à Avignon en 1793*, Jules VARNIER ;

Article 2 : d'approuver le plan de financement comme susmentionné ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter l'avis de la Direction des Monuments Historiques pour la restauration de cette œuvre ;

Article 4 : de préciser qu'après l'approbation de ce projet de restauration et de son plan de financement, et en cas d'avis favorable de la Direction des Monuments Historiques, le Maire prendra une décision (conformément à la délibération N° 623/2021 du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021) pour solliciter des subventions auprès de la DRAC PACA au niveau le plus élevé possible ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

LE MAIRE
Yann BOMPARD